

OBJET : Tri sélectif et valorisation des mégots - Partenariat avec l'éco-organisme ALCOME – Convention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.2212-12,

Vu la loi n°2020-105 du 10 février 2020, dite loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC),

Vu du Code de l'Environnement, et notamment les articles L.541-10 et suivants,

Vu l'arrêté du 28 juillet 2021 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur des produits du tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits du tabac relevant du 19° de l'article L. 541- 10-1 du Code de l'environnement,

Vu la délibération du Conseil municipal de Sotteville-lès-Rouen en date du 10 mars 2022 approuvant le programme d'actions « Sotteville engagée » 2022-2025 en faveur de la transition écologique et énergétique du territoire sottevillais ;

Considérant :

- La pollution de l'espace public et des milieux marins par les mégots,
- Que la Ville s'est engagée dans une politique ambitieuse de réduction des déchets et de valorisation des déchets à travers des filières de traitements spécifiques à chaque catégorie de déchets,
- Que l'éco-organisme ALCOME accompagne les collectivités dans leur démarche d'amélioration de la propreté des espaces publics, notamment par une prise en charge financière du nettoyage et de l'évacuation des mégots jetés au sol.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la signature du contrat type présenté en annexe, avec l'éco-organisme ALCOME pour la durée de l'agrément,
- d'autoriser Madame La Maire à signer toute pièce administrative ou comptable en lien avec le dit-contrat,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.
La délibération n°2024-16 est adoptée.**



Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire,

Luce PANE

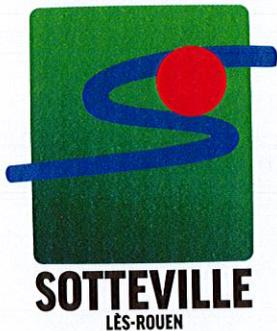
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20240215-2024-016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2024

Affichage : 21/02/2024



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 15 FEVRIER 2024

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	34
Nombre de présents :	30
Convocations :	9 FEVRIER 2024

Etaient présents : Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOU, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, M. Christophe DELAMARE, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, Adjoint, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Laurent FUSSIEN, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohamed DERGHAM, M. Luc LESIEUR, Mme Elise RIDEL, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre Arnaud PRIEUR, M. Clément THÉODORE, M. Loïc CAPPE, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- M. Stéphane FERRAND
- Mme Mathilde LESAGE
- Mme Adeline DIANISSY
- Mme Lisa MADELEINE
- M. Alexis VERNIER

Pouvoir à M. Pierre CAREL
Pouvoir à Mme EVE COGNETTA
Pouvoir à Mme Laurence RENOU
Pouvoir à Mme Adeline POLLET

--ooOoo--

Madame Evelyne DENOYELLE remplit les fonctions de Secrétaire.